

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Hontabat, Président, Dr Jean Grenet, Maire ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ; M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET :FINANCES - Compte Administratif 2005.

Monsieur Pommiezprésente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'exécution du Budget 2005 se présente schématiquement de la manière suivante :

	<i>Dépenses €</i>	<i>Recettes €</i>	<i>Résultat €</i>
Budget Principal			
<i>Investissement</i>	35 060 996,58	30 094 725,84	-4 966 270,74
<i>Fonctionnement</i>	50 962 344,74	57 631 119,72	6 668 774,98
Totaux	86 023 341,32	87 725 845,56	1 702 504,24
Budget Eau			
<i>Investissement</i>	1 093 780,02	1 159 338,15	65 558,13
<i>Fonctionnement</i>	7 457 672,58	8 196 489,38	738 816,80
Totaux	8 551 452,60	9 355 827,53	804 374,93
Budget Parcs de stationnement			
<i>Investissement</i>	696 979,23	1 449 183,08	752 203,85
<i>Fonctionnement</i>	1 584 985,54	1 584 985,54	0,00
Totaux	2 281 964,77	3 034 168,62	752 203,85
Total général			
<i>Investissement</i>	36 851 755,83	32 703 247,07	-4 148 508,76
<i>Fonctionnement</i>	60 005 002,86	67 412 594,64	7 407 591,78
Totaux	96 856 758,69	100 115 841,71	3 259 083,02

Les restes à réaliser (engagements d'investissements se poursuivant sur l'exercice suivant) comme les résultats demeurent attachés à chacun des budgets. Ils seront repris dans la D.M. n°1 :

	<i>Dépenses €</i>	<i>Recettes €</i>
<i>Budget Général - Investissement</i>	9 344 300	8 161 900
<i>Eau - Investissement</i>	369 000	
<i>Parkings - Investissement</i>	2 513 500	

BUDGET PRINCIPAL

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE

L'excédent global de clôture (investissement + fonctionnement) dégagé par le compte administratif est de 1,7 M€ (2 M€ au C.A. 2004) ; il correspond à un fonds de roulement d'environ 8 jours (10 jours fin 2004).

1. La section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2005 ressort à 5,66 M€, quasiment identique à l'an dernier (5,57 M€).

1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement totalisent 48,6 M€ contre 47,2 M€ en 2004, soit une augmentation de 2,8 % ; leur taux de réalisation est de 95 % (97 % en 2004).

⇒ Les charges de personnel s'élèvent à 24,6 M€ (24 M€ en 2004) et enregistrent une progression modérée, soit 2,2 %. Elles représentent 51,1 % des dépenses réelles de fonctionnement, ratio qui reste sensiblement inférieur à la moyenne nationale : 54,6 %. Au 31 décembre 2005, la Ville est l'employeur de 868 salariés (emplois budgétaires).

⇒ Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 28 % des dépenses ; elles atteignent 13,5 M€ (13,2 M€ en 2004), avec là aussi une progression modérée : + 2,2 %.

⇒ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) totalisent 8,5 M€ (8 M€ en 2004), avec une augmentation de 6,1 %. Les subventions aux associations représentent 4,7 M€ (4,2 M€ en 2004), les subventions aux propriétaires privés pour la rénovation de l'habitat 0,5 M€ et les contributions obligatoires 0,8 M€ (syndicats intercommunaux, forfait écoles privées et transports scolaires). La subvention au C.C.A.S. effectivement versée est de 1,7 M€ (2 M€ voté) ; elle n'a pas été mandatée en totalité compte tenu de l'excédent budgétaire que dégagait les comptes 2004 du C.C.A.S. (ajustement en fonction du besoin réel de financement).

⇒ Après plusieurs années de baisse, les charges financières (chapitre 66) sont en hausse de 11 % ; elles s'élèvent à 1,5 M€ (1,36 M€ en 2004) ; elles représentent 3 % des dépenses de fonctionnement.

⇒ Les charges exceptionnelles (0,4 M€) sont une nouvelle fois en baisse (- 23 %), en raison d'un virement au budget annexe des parcs de stationnement en nette diminution : 0,2 M€ contre 0,35 M€ en 2004.

1.2. Les recettes réelles de fonctionnement totalisent 55,6 M€ contre 55 M€ en 2004, soit une progression limitée à 1,1 %.

⇒ Le produit des impôts locaux (taxes d'habitation et taxes foncières) s'élève à 18,7 M€ ; l'augmentation constatée est du même ordre que l'an dernier, soit + 6,2 %. Rappelons que ce pourcentage ne correspond pas à celui de la pression fiscale, car cette évolution comprend également l'augmentation des bases d'imposition : revalorisation des valeurs locatives par la loi de finances pour 1,8 % et prise en compte des nouvelles constructions.

⇒ Les versements de la Communauté d'agglomération représentent 13 M€, avec une évolution de 2 %, supérieure à l'an dernier. L'attribution de compensation est figée par définition à 10,95 M€, tandis que la Dotation de solidarité communautaire s'élève à 2,13 M€ (1,86 M€ en 2004).

⇒ Les autres impôts et taxes s'élèvent à 2,23 M€, avec une progression de près de 5 %. Ce montant correspond pour plus de la moitié à la taxe additionnelle aux droits de mutation, dont le produit atteint 1,33 M€ (1,24 M€ en 2004).

⇒ Les dotations et compensations fiscales versées par l'État représentent 12,56 M€, en augmentation de 2 %. Comme l'an dernier, la Dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) connaît une hausse de 5 % ; son montant est de 0,86 M€.

⇒ Les produits des services et du domaine est de 5,95 M€, inférieur à l'an dernier (6,16 M€). Les entrées aux arènes sont légèrement inférieures à 2004 : 2 M€ contre 2,1 M€. En revanche, les recettes liées à l'occupation du domaine public augmentent sensiblement : + 4 % pour les droits de stationnement (0,82 M€) et + 29 % pour les droits d'occupation (0,8 M€ contre 0,62 M€) suite notamment à la revalorisation des tarifs pour les Fêtes traditionnelles.

⇒ Les autres recettes enregistrent une baisse importante, passant de 4 à 3 M€, principalement en raison d'un moindre produit des cessions (0,3 M€ contre 0,9 M€ en 2004) et de remboursement de sinistres plus faibles (0,1 M€ contre 0,3 M€ en 2004).

2. La section d'investissement

Elle présente un solde d'exécution négatif de 5 M€ (4,8 M€ en 2004), qui sera couvert par l'affectation des résultats.

Les dépenses réelles d'investissement, hors opérations de gestion de dette et opérations pour compte de tiers, représentent 25,4 M€ contre 22,8 M€ en 2004 (+ 11 %), avec deux évolutions inverses :

- l'effort d'équipement progresse très fortement (+ 18 %) : les dépenses d'équipement atteignent 21,3 M€ contre 18,1 M€ l'an dernier ; on notera également que le taux de mandatement des dépenses d'équipement est de 70 % contre 60 % les années précédentes.
- le remboursement du capital des emprunts représente 4,1 M€ contre 4,7 M€ en 2004.

Le financement des dépenses d'équipement est réalisé de la manière suivante :

- emprunt : 12,6 M€
- subventions : 3 M€
- ressources propres (dotations) : 2,5 M€
- épargne nette : 3,1 M€
- autres ressources : 0,1 M€ (cessions et variation du fonds de roulement)

II. LA SITUATION FINANCIERE

1. L'endettement

Le capital de la dette au 31 décembre 2005 s'élève à 54,8 M€, ce qui correspond à 1 313 € par bayonnais, soit un niveau à présent supérieur à la moyenne nationale des villes de même taille (1 035 €).

L'encours de la dette a progressé de 8,5 M€ au cours de l'exercice :

- le capital remboursé (hors renégociation) est de 4,1 M€
- les emprunts nouveaux (en recette) sont de 12,6 M€, étant toutefois précisé qu'ils comprennent un prêt relais d'un montant de 1,9 M€, correspondant à l'acquisition de l'ex-camping de la Chéneraie et qui sera remboursé courant 2006.

Hors le prêt relais contracté auprès de Dexia trois nouveaux emprunts ont été souscrits en 2005 :

- 4 M€ auprès du Crédit Agricole ;
- 3 M€ auprès de la Caisse d'Épargne ;
- 3,7 M€ auprès de la Société Générale.

Compte-tenu du niveau exceptionnellement faible des taux longs, ces emprunts ont été contractés à taux fixe, sur une durée de quinze ans à vingt ans, à des taux allant de 3,28 % à 3,40 %.

Les taux fixes représentent 59 % de l'encours (50 % en 2004), les contrats indexés sur livret A 21 % et les contrats à taux variables 20 %. La durée résiduelle de la dette est de 12 ans 9 mois et le taux d'intérêt moyen apparent est de 3,28 %.

Le montant de l'annuité a connu en 2005 un niveau 5,5 M€ (5,96 M€ en 2004), soit 132 € par bayonnais contre 167 € par habitant pour la moyenne nationale. Le paiement de l'annuité mobilise 10 % des recettes de fonctionnement contre 10,8 % en 2004 et 13 % au niveau national.

2. L'autofinancement

Le montant de la capacité d'autofinancement brute (CAF, calculée hors produits de cession) dégagée par la section de fonctionnement est de 7,2 M€, en léger fléchissement par rapport aux deux années précédentes (7,6 M€), tout en restant à un niveau élevé.

Le taux d'épargne, c'est-à-dire la part des recettes réelles de fonctionnement consacrée au financement des investissements, est de 13 % contre 14 % l'an dernier et 14,7 % pour la moyenne nationale.

La capacité d'autofinancement nette est pour sa part en augmentation et s'établit à 3,1 M€ contre 2,9 M€ au C.A. 2004. On pourra relever que la CAF nette par habitant est de 74 €, plus du double de la moyenne nationale (33 €/ habitant).

Le ratio de solvabilité (encours de la dette / CAF) est de 7,7 années à la clôture de l'exercice (ou 7,4 hors effet « camping »), contre 6,1 au 31 décembre 2004, ce qui correspond à une situation satisfaisante.

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe de l'Eau

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 8,0 M€ (7,6 M€ en 2004) et les dépenses réelles 6,9 M€ (6,6 M€ en 2004), étant rappelé que ces montants ne reflètent pas l'activité de la seule régie dans la mesure où ils intègrent des redevances collectées (et reversées) pour d'autres tiers : assainissement et contre-valeur pollution notamment.

Le chiffre d'affaire propre à la régie municipale est de 3,1 M€ contre 2,8 M€, soit une progression de 10 % suite au relèvement de tarif intervenu au 1^{er} janvier 2005.

Les dépenses d'exploitation, hors reversement de redevances, représentent 2,2 M€, en progression de 3 % ; elles se répartissent de la manière suivante :

- charges courantes : 0,85 M€, au même niveau qu'en 2004
- charges de personnel : 1,26 M€, en hausse de 6,5 %
- charges financières et autres : 0,1 M€, légèrement inférieures à l'an passé.

La bonne progression des recettes permet de dégager un résultat de 0,68 M€, supérieur à celui constaté au C.A. 2004 : 0,58 M€.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 0,88 M€ (0,75 M€ en 2004) ; leur financement a été réalisé exclusivement par autofinancement.

Le résultat global de clôture est de 0,8 M€ (0,6 M€ en 2004), qui sera affecté pour l'essentiel en investissement, de manière à limiter le recours à l'emprunt en 2006.

Le budget annexe des parcs de stationnement

Les recettes de fonctionnement représentent 1,39 M€, en progression de 8,5 %. Les dépenses totalisent 1,58 M€ et diminuent de 2,6 %. Plusieurs postes importants sont en baisse : personnel - 4 %, charges générales -5 %, frais financiers -3 %. Les économies réalisées se chiffrent à 42 K€.

Le solde entre dépenses et recettes de fonctionnement est de -198 K€, en forte amélioration par rapport à 2004 (-347 K€), ce qui diminue d'autant le virement apporté par le Budget général. Le résultat de fonctionnement est, comme les années précédentes, nul.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,67 M€ avec 0,14 M€ pour le remboursement du capital des emprunts et 0,53 M€ pour les dépenses d'équipement, correspondant pour l'essentiel à la construction du nouveau parc Tour de Sault.

Les recettes d'investissement totalisent 0,94 M€, dont 0,6 M€ pour les amendes de police et 0,3 M€ pour les amortissements.

La section d'investissement dégage un solde cumulé positif de 0,7 M€, qui viendra autofinancer en 2006 les travaux du parc Tour de Sault.

Monsieur HONTABAT est élu président de séance et propose d'approuver le compte administratif 2005, conformément aux articles L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes. Bisauta, Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

Mme Peyrucq, M. Larralde vote contre.

Mme Baratchart-Damestoy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.